



BUREAU COMMUNAUTAIRE  
du MERCREDI 8 février 2023

A PONT-L'ABBE – Salle du siège communautaire,  
17 rue Raymonde Folgoas Guillou

## Relevé des délibérations

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Convoqué par courrier électronique du 2 février 2023, le BUREAU communautaire élargi à l'ensemble des maires s'est réuni au siège en présentiel.

Le MERCREDI 8 février à 17 H 30

sous la présidence de Monsieur Stéphane LE DOARE, président et maire de PONT-L'ABBE,

Etaient présents :

- M. Stéphane LE DOARE, président et maire de PONT-L'ABBE
- M. Jean-Claude DUPRE, vice-président, COMBRIT
- M. Jean-Luc TANNEAU, vice-président et maire, GUILVINEC
- M. Éric JOUSSEAUME, vice-président et maire, ILE TUDY
- M. Jean-Michel GAIGNE, vice-président, LOCTUDY
- M. Jean-Louis BUANNIC, vice-président, PENMARC'H
- M. Yannick LE MOIGNE, vice-président, PLOBANNALEC-LESCONIL
- M. Ronan CREDOU, vice-président et maire, PLOMEUR
- Mme Valérie DREAU, Conseillère communautaire déléguée, PONT-L'ABBE
- Mme Nathalie CARROT-TANNEAU, vice-présidente et maire, TREFFIAGAT (n'a pas pris part au vote : arrivée à l'issue de la délibération n° B-2023-02-08-01)
- M. Stéphane MOREL, vice-président et maire, TREGUENNEC

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- Mme Gwenola LE TROADEC, Conseillère communautaire déléguée, PENMARC'H, à M. LE MOIGNE

Le bureau communautaire a été élargi à l'ensemble des maires compte-tenu des points mis à l'ordre du jour. Cependant les maires non-membres du bureau ne prennent pas part au vote sur les sujets soumis à délibération :

- M. Christian LOUSSOUARN, maire, COMBRIT
- Mme Christine BARBA, adjointe au maire, représentant M. GUILLOUX
- M. Jean-Edern AUBREE, maire, SAINT-JEAN-TROLIMON

Excusés :

- M. Serge GUILLOUX, maire, LOCTUDY
- M. Cyrille LE CLEAC'H, maire, PLOBANNALEC-LESCONIL
- M. Jean L'HELGOUARC'H, maire, TREMEOC

Secrétaire de séance : Valérie DREAU

Assistaient également à la réunion :

Mme Sandrine BEDART, Directrice Générale des Services  
M. Jonathan GAUTHIER, Directeur Adjoint



COMMUNAUTE de COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD	
BUREAU communautaire du 8 février 2023	N° Acte : B-2023-02-08-01
Objet : Marché public d'élaboration du plan local d'urbanisme du Pays Bigouden Sud	Classification : 1.1 – Marchés publics

Le marché public de prestations intellectuelles relatif à l'élaboration du plan local d'urbanisme valant programme local de l'habitat a été mis en ligne le 6 décembre 2022. La date limite de remise des offres était fixée au 20 janvier 2022.

Il s'agit d'une procédure d'appel d'offres ouvert. La publicité a donc été diffusée au bulletin officiel des annonces de marchés publics, au Journal officiel de l'Union Européenne et sur le profil acheteur E-Mégalis.

A la date limite de remise des offres, trois groupements d'entreprises ont remis une offre :

1	<b>CITTANOVA</b> SINOPIA
2	<b>FUTUR PROCHE</b> LM CONSULTANT D'UNE IDEE L'AUTRE BIOTOPE
3	<b>MICHELLE TANGUY</b> EMMANUELLE BESREST CEDEGIS

*Le mandataire est présenté en gras.*

Suite à l'analyse des offres réalisée par le pôle Aménagement/planification, les candidats ont été auditionnés le 3 février 2023.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 8 février 2023 et a décidé de retenir le groupement d'entreprises CITTANOVA/SINOPIA pour un montant hors taxe de 245 900 €.

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise le Président à signer le marché public avec le groupement d'entreprises CITTANOVA/SINOPIA.

Pour extrait conforme,

Le Président,  
Stéphane LE DOARE

